

AIDER ET ACCOMPAGNER LES ÉTUDIANTS DE L'URN

L'université de Rouen Normandie se mobilise pour **aider les étudiants en situation de fragilité**, dans le contexte actuel de crise sanitaire. En complément de l'action de l'État et de l'établissement, les partenaires et les associations sont également sur le terrain pour **accompagner au mieux les étudiantes et étudiants de l'Université**.

En 2020, lors du premier confinement, l'Université avait notamment mis en place un **dispositif d'aides financières exceptionnelles**, destiné aux étudiants de l'établissement. Le **service universitaire de médecine préventive et de promotion de la santé** avait également déployé des mécanismes d'accompagnement, qu'il s'agisse d'une aide alimentaire ou d'un soutien psychologique ([voir notre actualité du 29 avril 2020](#)).

Depuis, la crise sanitaire s'inscrivant dans la durée, **l'État a mis en place de nouvelles aides à destination des étudiants**. **L'URN** a également déployé des moyens pour favoriser leur accompagnement, de même que les **partenaires universitaires** comme le CROUS Normandie, ou encore les **associations locales**.

Image not found of type unknown

Dispositifs d'aide et d'accompagnement

Ainsi, les dispositifs suivants sont accessibles aux étudiants :

- messervices.etudiant.gouv.fr, pour constituer son **Dossier Social Étudiant (DSE) 2021-2022** : bourse sur critères sociaux, logement en résidence universitaire. La demande de DSE est ouverte depuis le 20 janvier 2021. Vous pouvez déposer votre dossier **jusqu'au 15 mai 2021**.
- **Le repas au CROUS est à 1 euro pour tous les étudiants** : tous les étudiants, boursiers ou non (et services civiques), peuvent bénéficier de **deux repas par jour au tarif de 1 euro**, sur présentation de la carte étudiant.
- **Demande d'aide d'urgence ponctuelle** : cette aide est accordée sur la base d'une enquête sociale pour venir en aide aux étudiants qui sont confrontés à des difficultés financières. Il vous faut [contacter le service social de votre CROUS](#) pour prendre rendez-vous avec l'assistant de service social en charge de votre secteur d'études.
- [Service universitaire de médecine préventive et de promotion de la santé](#) : soins d'urgence, consultations spécialisées, soutien psychologique. Vous pouvez appeler le 02 32 76 92 92.

Les **associations étudiantes** sont elles aussi mobilisées, comme par exemple la **Fédération des étudiants en résidence universitaire de Rouen (FERUR)**, qui met en place une épicerie solidaire. Actuellement ouverte sous forme de Drive, elle vous permettra de remplir un formulaire de commande le mardi et le jeudi de 18h à 22h et de réceptionner les commandes le mercredi et le vendredi de 18h à 22h, à la résidence universitaire du Bois, à Mont-Saint-Aignan (renseignements : contact@ferur.fr | [Facebook](#)).

[Retrouvez l'ensemble des aides disponibles sur la FAQ "Formation et continuité pédagogique"](#)

Distributions alimentaires sur les campus

Afin de faire face à l'urgence, l'Université et les associations organisent des **distributions alimentaires à destinations des étudiants**, qui se trouvent parfois dans des situations très précaires.

Ainsi, le **28 décembre 2020**, l'établissement a distribué **156 paniers** à des étudiants en difficulté, restés sur le campus pendant les fêtes. Les denrées restantes ont été transmises aux étudiants de la [FEDER](#), qui ont eux-mêmes mis en place des distributions.

“Les difficultés de subsistance constatées chez nos étudiants, fortement aggravées par la situation sanitaire, nous ont amenés à réaliser cette action ponctuelle et exceptionnelle, organisée très vite et qui, grâce à tous les talents des bénévoles réunis, a pu se dérouler dans une ambiance chaleureuse et efficace.”

David Leroy, vice-président en charge de la Commission Formation et Vie Universitaire

À voir également

- [Métropole Rouen Normandie, “Priorité jeunes”](#)
- [Ville de Rouen, “Covid-19 - Accompagnement des jeunes”](#)
- [Gouvernement français, “Santé psy étudiant”](#)

[Retrouvez la liste complète des aides sur la FAQ "Formation et continuité pédagogique"](http://formation-ve.univ-rouen.fr/faq-covid-19-formation-et-continuite-pedagogique-677677.kjsp#aides) (<http://formation-ve.univ-rouen.fr/faq-covid-19-formation-et-continuite-pedagogique-677677.kjsp#aides>)

Publié le : 2021-02-25 09:44:50